

Département : Haute-Loire.

043-214300584-20230406-CCASCA_23_01_02
Reçu le 17/04/2023

**DELIBERATION du CONSEIL D'ADMINISTRATION du
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LA CHAPELLE
D'AUREC
n° 2023.01.02**

Séance du 06 Avril 2023

Nombre de membres : - en exercice : 11 Date de la convocation :
- présentes : 7 16 mars 2023
- excusées : 4

L'an deux mil vingt-trois le six avril à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire et Présidente.

Présentes : Caroline DI VINCENZO, Présidente du CCAS et Maire de La Chapelle d'Aurec
Marie-Josèphe CARROT, Marie-Claude LOPEZ, Véronique JANUEL, Jocelyne MONTET,
Françoise GUERRIERI, Stéphanie BLANCHARD,

Excusées : Christiane GRAIL, Gisèle ROYER, Ghislaine LEBUY, Yvette CHOL,

Stéphanie BLANCHARD a été nommée Secrétaire.

Objet de la délibération :

**APPROBATION du COMPTE
ADMINISTRATIF 2022**

Sous la présidence de Véronique JANUEL, **Madame le Maire s'étant retirée**, le Conseil d'Administration délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme DI VINCENZO, Présidente du CCAS, après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- ✓ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2022			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	3 110,61 €	Dépenses	0,00 €
Recettes	1 121,68 €	Recettes	1 539,20 €
Résultat 2022	-1 988,93 €	Résultat 2022	1 539,20 €
Excédent 2021 reporté	3 301,97 €	Excédent 2021 reporté	720,80 €
Résultat de clôture 2022	1 313,04 €	Résultat de clôture 2022	2 260,00 €

- ✓ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- ✓ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture
le...17.04.2023... et publication le...27.04.2023...

Adjointe au Maire
Véronique JANUEL

